Image not found or type unknown

Changement de syndic, l'ancien syndic a perdu les clefs de la résidence

Par **Cicele22**, le **29/04/2023** à **14:03**

Bonjour,
Nous avons changé de syndic, l'ancien syndic a mis du temps a remettre les documents au nouveau, et lors de la transmission des pièces, celui-ci n'a pu retrouver les moyens d'accès aux parties communes; clefs, badges portail, pass piéton, clef d'une jouissance privative, boîte à clef pour les artisans (local ascensseur) etc...,

Ces clefs sont très probablement accompagnées de l'adresse de la résidence et cela pourraît affecter notre sécurité.

Nous trouvons cela anormal, pour le moment nous, membres du conseil syndical, avons mis en demeure l'ancien syndic de nous les remettre sans délai.

Pouvons-nous envisager de contraindre l'ancien syndic à

- soit les remettre
- soit modifier à sa charge tous les moyens d'accès (serrures, pass etc) et distribution de copies à tous les occupants.

Doit-il faire une déclaration de perte ou vol de ces moyens d'accès ?

Merci par avance pour vos conseils

Par **Visiteur**, le **29/04/2023** à **14:07**

Bonjour,

C'est un syndic pro ? Il doit être assuré...

Par **Pierrepauljean**, le **29/04/2023** à **16:00**

bonjour

c'est le nouveausyndic qui doit engager cette procédure:: les clefs font parties des archives

il doit adresser un courrier en RAR sous forme de MED en indiquant un délai (8 jours maxi)

il peut aussi mentionner qu'à défaut il sera dans l'obligation d'engager une procédure judiciaire

en même temps il fait établir un devis par un serrurier pour le changement de tous les barillets , codes..

Par **Cicele22**, le **29/04/2023** à **17:56**

Merci pour votre très efficace réponse.
Bien vu pour le serrurier.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés